

**MAIRIE DE TINTÉNIAC**

(35190)

Tél. : 02 99 68 18 68

Fax. : 02 99 68 05 44

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 07 avril 2023**

**DATE de convocation et d'affichage**

30 mars 2023

**DATE de publication de la délibération**

14 avril 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27

Présents 20

Votants 27

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

**Étaient présents :** M. TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie Adjoints ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, GORON Maxime, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLÈRE Roger (arrive à 20h05 au point 9), SALIS Anaïs, d'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :**

Mme PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à Mme ANDRÉ Marie-Thérèse.

M. FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à Mme DELVILLE Nathalie.

M. QUENOUILLÈRE Roger donne pouvoir à M. LEGRAND Rémi jusqu'au point 8 inclus.

M. JEANNEAU Luc donne pouvoir à Mme SALIS Anaïs.

M. DUFEIL Christophe pouvoir à M TOCZÉ Christian.

Mme DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à M. GORON Maxime,

M. BAZIN Denis donne pouvoir à Mme BLANDIN Béatrice.

M. DEHEGER Vianney donne pouvoir à Mme MORIN LOUVIGNY Isabelle.

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme MARTINIAULT Anne-Laure a été désignée secrétaire de séance à qui il est adjoint un auxiliaire, Sophie CONGRAS.

**N°070423-14 : Demande de subvention pour les vestiaires du stade auprès du Département d'Ille et Vilaine au titre du Contrat de Territoire.**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de rénovation / extension des vestiaires du stade a bien évolué depuis une année compte tenu de la concertation menée avec les usagers de cet équipement, notamment le FCTSD et les professeurs d'éducation physique des établissements scolaires, mais aussi de l'évolution des coûts de construction.

La consultation pour la réalisation des travaux est en cours.

Monsieur le Maire souhaite, compte-tenu du nouvel estimatif des travaux, solliciter le Département d'Ille-et-Vilaine au titre du contrat départemental de solidarité territoriale, au regard du nouveau plan de financement du projet qui est dorénavant le suivant :

## PLAN DE FINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 035-213503378-20230407-DELIB070423\_14-DE

Coût de l'opération				
Travaux / Description	Dépense totale			
Maîtrise d'œuvre HT	73 353 €			
Diverses études (Géo – Topo - Contrôle Techn. - SPS)	13 000 €			
Désamiantage	25 662 €			
Voiries réseaux divers	58 563 €			
Démolitions - gros œuvres	218 637 €			
Charpente bois	58 697 €			
Couverture alu	140 115 €			
Menuiseries extérieures	69 079 €			
Menuiseries intérieures	152 988 €			
Carrelage	83 942 €			
Peintures	24 426 €			
Chauffage - plomberie	270 000 €			
Courants forts faibles	81 000 €			
<b>Coût Total Prévisionnel HT</b>	<b>1 269 462 €</b>			
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	Montant sollicité HT	Taux	Montant Acquis HT	Taux
DSIL RT 2021	86 620,38 €	6,82 %	86 620,38 €	6,82 %
DSIL classique 2021	120 000,00 €	9,45 %	120 000,00 €	9,45 %
Agence Nationale du Sport	450 000,00 €	35,45 %	450 000,00 €	35,45 %
Contrat de territoire - Dépt <sup>nt</sup>	233 466,22 €	18,40 %		
Bien Vivre 2022 en Bretagne	125 483,00 €	9,88 %	125 483,00 €	9,88 %
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>1 015 569,60 €</b>	<b>80,00 %</b>	<b>782 103,38 €</b>	<b>61,60 %</b>
Part de la collectivité				
Fonds propres				
Emprunt	253 892,40 €	20,00 %		
<b>Participation du maître d'ouvrage</b>	<b>253 892,40 €</b>	<b>20,00 %</b>		
<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)</b>			<b>1 269 462 €</b>	

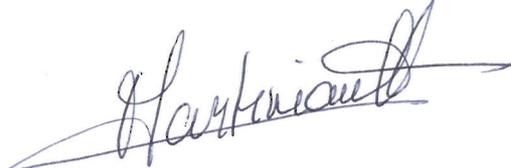
La Commission « finances – administration générale – personnel communal » s'est réunie le 28 mars 2023 et a donné son accord à l'unanimité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,**

- **d'approuver le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus ;**
- **de valider la participation communale telle que présentée ci-dessus ;**
- **de solliciter une subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine, via la communauté de communes Bretagne Romantique au titre du contrat départemental de solidarité territoriale pour un montant de 233 466,22 € ;**
- **de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches en ce sens.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance Anne-Laure MARTINIAULT
 The image shows the official seal of the Mayor of Tin Fénac, Ille-et-Vilaine, which is a circular emblem with a central figure and the text 'MAIRIE DE TIN FÉNAC' and 'ILLE-ET-VILAINE'. To the right of the seal is a blue ink signature of Christian TOCZÉ.	 The image shows a blue ink signature of Anne-Laure MARTINIAULT.

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le : 14 avril 2023

De sa publication sur le site Internet de la commune le 14 avril 2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 035-213503378-20230407-DELIB070423\_14-DE